

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 MARS 2020

Présents : BAUDIN Laurent, BERTRAND Elisabeth, CAILLAUD Sébastien, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, LEBLEU Stéphanie, MARTINEAU Philippe, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absents : de L'ESPINAY Marie-Annick, MERLET Adrien.

Secrétaire : MARTINEAU Philippe.

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 JANVIER 2019

Compte-rendu approuvé

II – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Compte Administratif 2018 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame Elisabeth BERTRAND doyenne d'âge de l'assemblée. Il résume la comptabilité de l'ordonnateur de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2019, le Compte Administratif fait apparaître un résultat global excédentaire de 384 750,50 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 87 870,09 Euros et pour la section d'investissement par un résultat excédentaire de 296 880,41 Euros.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		25 265,46	112 379,83		112 379,83	25 265,46
Opérations de l'exercice	141 800,17	204 404,80	159 824,59	569 084,83	301 624,76	773 489,63
TOTAUX	141 800,17	229 670,26	272 204,42	569 084,83	414 004,59	798 755,09
Résultats de clôture		87 870,09		296 880,41		384 750,50
TOTAUX CUMULES	141 800,17	229 670,26	272 204,42	569 084,83	414 004,59	798 755,09
Restes à réaliser			6 624,00		6 624,00	
RESULTATS DEFINITIFS		87 870,09		290 256,41		378 126,50

Compte administratif du budget principal approuvé par 7 voix pour et 1 abstention

III – COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Compte de Gestion 2019 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2019 exécutées par le Comptable public de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2019, le Compte de Gestion fait apparaître un résultat global excédentaire de 384 750,50 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 87 870,09 Euros et pour la section d'investissement par un résultat excédentaire de 296 880,41 Euros.

Compte de gestion approuvé à l'unanimité

IV – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CAFE COMMUNAL » 2019

Le Compte Administratif 2019 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame Elisabeth BERTRAND doyenne d'âge de l'assemblée. Il résume la comptabilité de l'ordonnateur de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2019, le Compte Administratif fait apparaître un résultat global déficitaire de 90 868,01 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 3 075,03 Euros et pour la section d'investissement par un solde négatif de 93 943,04 Euros. Après le retrait de Monsieur Guillaume JEAN, Maire, il convient d'approuver le Compte Administratif suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			73 396,88			
Opérations de l'exercice		3 075,03	255 097,78	213 938,62	253 323,79	217 013,65
TOTAUX		3 075,03	328 494,66	213 938,62	328 494,66	217 013,65
Résultats de clôture		3 075,03	116 027,42		111 481,01	
TOTAUX CUMULES		3 075 ,03	328 494,66	213 938,62	328 494,66	217 013,65
<i>Restes à réaliser</i>				20 613,00		20613,00
RESULTATS DEFINITIFS		3 075,03	93 943,04		90 868,01	

**Compte administratif du budget annexe « café communal »
approuvé par 7 voix pour et 1 abstention**

V – COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CAFE COMMUNAL » 2019

Le Compte de Gestion 2019 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2019 exécutées par le Comptable public de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2019, le Compte de Gestion fait apparaître un résultat global déficitaire de 111 481,01Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 3 075,03 Euros et pour la section d'investissement par un solde déficitaire de 116 027,42 Euros.

Compte de gestion approuvé à l'unanimité

VI – CONDITIONS SUSPENSIVES ACQUISITION Mme GIRARD

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'acquisition de la parcelle AB 250 par Madame Karine GIRARD, certaines conditions suspensives ont été notifiées dans le compromis de vente.

Conditions suspensives

Il sera constitué lors de la réitération des présentes par acte authentique une servitude de passage de canalisation souterraine d'eaux pluviales sur l'immeuble cadastré AB 250 (fonds servant au profit de l'immeuble cadastré AB 251 (fonds dominant) appartenant à la Commune de Mallièvre.

Le propriétaire du fonds dominant l'entretiendra à ses frais exclusifs. Il devra remettre à ses frais le fonds servant dans l'état où il a été trouvé tant avant les travaux d'installation qu'avant tous travaux ultérieurs de réparations, de manière à apporter à son propriétaire le minimum de nuisances.

En cas de détérioration apportée à cette canalisation du fait du propriétaire du fonds servant, ce dernier devra en effectuer à ses seuls frais la réparation sans délai.

En contrepartie de cette servitude de passage de canalisation souterraine d'eaux pluviales, la commune de Mallièvre autorise Mme GIRARD à se brancher à titre gratuit pour les besoins de la télédistribution sur l'antenne TNT communale située sur la parcelle AB 251.

Conditions suspensives approuvées à l'unanimité

VII – LOCATION SALLE DE LA CITE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à plusieurs reprises la salle de la cité est demandée pour l'organisation d'une fête de quartier. Il convient donc de fixer un tarif pour répondre à cette demande.

Il est proposé de fixer le tarif de location de la salle de la cité pour l'organisation des fêtes de quartier au prix de 60 €.

Tarif de location de la salle de la cité pour les fêtes de quartier fixé à 60 € approuvé à l'unanimité

VIII – QUESTIONS DIVERSES

DIA parcelle AB 336 appartenant à M. Yves DURET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Office Notarial de Mortagne sur Sèvre nous a fait parvenir une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant le bien cadastré AB 336 appartenant à M. Yves DURET.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil suit l'avis du Maire de ne pas préempter ce bien.

DIA parcelles AB 276 et 362 appartenant à Mme BIBARD Josette

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Office Notarial de Pouzauges nous a fait parvenir une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les biens cadastrés AB 276 et 362 appartenant à Mme Josette BIBARD

Après en avoir pris connaissance, le Conseil suit l'avis du Maire de ne pas préempter ces biens.

Séance levée à 21h00